



## **Approche régionale de la Coopération autrichienne au développement en Afrique subsaharienne 2020-2030**

Renforcement de la coopération régionale par un appui  
à l'Union africaine et aux régions Afrique de l'Ouest/Sahel,  
Afrique de l'Est/Corne de l'Afrique et Afrique australe

 Coopération  
Autrichienne pour  
le Développement

## **Mentions légales**

Ministère Fédéral de l'Europe et des Affaires Étrangères  
Direction Générale de la Coopération Autrichienne pour le Développement  
Minoritenplatz 8, 1014 Vienne, Autriche  
Téléphone: +43 (0)501150-4454  
fax: +43 (0)501159-4454  
abtvii4@bmeia.gv.at  
www.entwicklung.at

La Stratégie a été é crit par :

- Ministère Fédéral de l'Europe, de l'Intégration et des Affaires Étrangères, Direction Générale de la Coopération Autrichienne pour le Développement
- Austrian Development Agency

Vienne, mai 2020

Austrian Development Agency (ADA),  
l'agence de la Coopération Autrichienne pour le Développement  
Relations publiques  
Zelinkagasse 2, 1010 Vienne, Autriche  
oeza.info@ada.gv.at, www.entwicklung.at

Photo: ADA/Manuela Gutenbrunner

## Table des Matières

Liste des abréviations.....	3
1. Introduction et résumé.....	4
2. Contexte et approche .....	5
2.1. Afrique subsaharienne et UE.....	5
2.2. Approche, principes et acteurs autrichiens.....	6
3. Domaines prioritaires et objectifs de l'engagement.....	7
4. Priorités thématiques de la Coopération Autrichienne .....	7
4.1. Afrique, Afrique subsaharienne en particulier.....	8
4.2. Afrique de l'Ouest et Sahel.....	8
4.3. Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique.....	9
4.4. Afrique australe .....	9
5. Suivi et évaluation .....	10
Annexe 1 : Matrice de résultats du chapitre 4. Priorités thématiques de l'Afrique, en particulier de l'Afrique subsaharienne, de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique .....	11
Annexe 1a : Matrice de résultats pour le chapitre 4. Priorités thématiques pour l'Afrique australe conformément à l'accord, révision prévue.....	15

## Liste des abréviations

AAP	Accountability to Affected Population (Redevabilité envers les populations affectées)
ADA	Austrian Development Agency (Agence autrichienne du développement)
AKF	Auslandskatastrophenfonds (Fonds de secours en cas de catastrophes à l'étranger)
APPEAR	Austrian Partnership Programme in Higher Education and Research for Development (Programme de partenariat autrichien pour l'enseignement supérieur et la recherche en développement)
APSA	African Peace and Security Architecture (Architecture africaine de paix et de sécurité)
ASS	Afrique subsaharienne
AU(C)	(Commission de l') Union africaine
BMBWF	Bundesministerium für Bildung, Wissenschaft und Forschung (Ministère fédéral de l'éducation, des sciences et de la recherche)
BMLV	Bundesministerium für Landesverteidigung (Ministère fédéral de la défense nationale)
BMNT	Bundesministerium für Nachhaltigkeit und Tourismus (Ministère fédéral pour la durabilité et le tourisme)
CDA	Communauté de développement d'Afrique australe
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEREEC	Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO
EAC	East African Community (Communauté d'Afrique de l'Est)
EZA	Entwicklungszusammenarbeit (Coopération au développement)
FFU UE Afrique	Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique
GAP	Gender Action Plan (Plan d'action pour l'égalité des sexes)
IDH	Indice de développement humain
IDP	Internally Displaced Persons (déplacés internes)
IFI	Institutions financières internationales
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
NU	Nations unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEBH	Armée autrichienne
OeEB	Oesterreichische Entwicklungsbank (Banque autrichienne de développement)
OeKB	Oesterreichische Kontrollbank (Banque autrichienne de contrôle)
OEZA	Österreichische Entwicklungszusammenarbeit (Coopération autrichienne au développement)
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
PEAS	Protection contre l'exploitation et l'abus sexuels
PMA	Pays les moins avancés
REC	Regional Economic communities, Comm. Eco. Rég. CER
RSS	Réforme du secteur de la sécurité
SACREEE	Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CDA
SE4ALL	Sustainable Energy for All (Énergie durable pour tous)
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
WKÖ	Wirtschaftskammer Österreich (Chambre du commerce autrichienne)

# 1. Introduction et résumé

La coopération de l'Autriche avec les pays et organisations régionales en Afrique subsaharienne (ASS) est encadrée par la politique africaine de l'UE. La proximité de l'Europe avec l'Afrique donne lieu à une relation spéciale entre ces deux continents ainsi qu'à des défis ne pouvant être relevés que conjointement. L'UE s'efforce d'intensifier la coopération avec l'UA et les États africains à différents niveaux. Le dernier sommet entre l'UE et l'UA en 2017 a défini les priorités et objectifs communs de cette coopération. À la suite d'un cadre spécifique pour la coopération avec l'Afrique a été défini au cours des négociations de l'accord faisant suite à l'accord de Cotonou.

L'Afrique est un continent en pleine croissance. Les pronostics annoncent une croissance économique de 3,5 % dans les pays de l'Afrique subsaharienne pour 2019, et certains États atteindront même 5 à 7 %. Cependant cette croissance économique créera peu d'impulsions de développement en raison de la forte croissance démographique, l'absence de politiques fortes en matière d'emploi et d'infrastructures ainsi que des systèmes éducatifs et de santé faibles, d'une corruption persistante et d'une redistribution défailante. La croissance démographique en Afrique laisse prévoir une population de 2 milliards d'êtres humains d'ici 2050<sup>1</sup>, les impacts croissants du changement climatique et de la dégradation des ressources naturelles menacent également le potentiel de relance économique durable du continent et augmentent le risque d'appauvrir davantage les groupes marginalisés, les femmes et les jeunes filles en particulier. Malgré des succès en matière d'accès à l'éducation et aux soins de santé, l'Afrique reste le continent avec l'espérance de vie la plus basse et le taux de pauvreté le plus élevé. 33 États sur 46 en Afrique subsaharienne sont désignés par les Nations unies comme pays en voie de développement les plus pauvres (PMA). 35 sur un total de 58 États classés comme « fragiles » par l'OCDE se situent en Afrique subsaharienne<sup>2</sup>. Avec 18 millions de déplacés internes ou de réfugiés en Afrique subsaharienne, ce continent présente également la plus grande proportion de personnes déplacées de force.

L'Autriche apporte dans le cadre de la coopération au développement (EZA) une contribution pour relever ces défis. Sur la base du programme triennal de la politique de développement de l'Autriche 2019-2021, l'Afrique reçoit un soutien qui se concentre en particulier sur 4 pays (le Burkina Faso, l'Éthiopie, l'Ouganda et le Mozambique<sup>3</sup>).

Cette stratégie présente les grandes lignes des approches transnationales, régionales et continentales de l'OEZA dans sa coopération avec l'Afrique subsaharienne. Ceux-ci s'insèrent dans les 4 priorités de la stratégie UA-UE (déclaration d'Abidjan 2017).

---

<sup>1</sup> L'Afrique est le deuxième plus grand continent au monde avec une superficie de 30,2 millions de km<sup>2</sup>, après l'Asie avec 44,6 millions de km<sup>2</sup>. La densité de population de l'Afrique prévue pour 2100 est légèrement inférieure à celle de l'Asie : <https://de.statista.com/statistik/daten/studie/1721/umfrage/bevoelkerungsdichte-nach-kontinenten/>

<sup>2</sup> Les 4 pays sur lesquels l'OEZA concentre ses efforts en Afrique subsaharienne sont considérés comme « fragiles » par l'OCDE dans son rapport annuel États de fragilité 2018. L'OCDE définit la fragilité de manière multidimensionnelle : le rapport analyse les risques politiques, sociaux, économiques, écologiques et en matière de sécurité ainsi que les capacités d'adaptation (résilience) d'un État et/ou d'une société à l'égard de ces risques. Voir OCDE (2018) : États de fragilité 2018, voir <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/9789264308916-fr/index.html?itemId=/content/publication/9789264308916-fr>

<sup>3</sup> Voir la stratégie respective du pays, voir [www.entwicklung.at](http://www.entwicklung.at)

## 2. Contexte et approche

### 2.1. Afrique subsaharienne et UE

Les activités de l'Autriche en Afrique subsaharienne se déploient dans le contexte de directives internationales (en particulier l'Agenda 2030 et les directives de l'UE), de la loi sur la coopération au développement ainsi que du programme triennal pour la politique autrichienne de développement 2019-2021. L'« Agenda 2063 » de l'Union africaine (UA) et le partenariat UE-UA basé sur l'Agenda global 2030 avec ses 17 objectifs concrétisent les objectifs de l'OEZA.

L'Agenda 2063 de l'UA définit le cadre stratégique pour l'UA et ses États membres devant mener à la transformation socioéconomique et politique du continent africain. Les objectifs et priorités des dix premières années (2013-2023) sont : 1) La prospérité fondée sur la croissance inclusive et le développement durable, 2) L'intégration continentale, unité politique ancrée dans les idéaux du Panafricanisme et de la Renaissance africaine, 3) La bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit, 4) La paix et la sécurité, 5) une forte identité culturelle (un patrimoine commun, et des valeurs partagées, 6) Un développement qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, répondant aux besoins des femmes et des jeunes et des enfants, ainsi que 7) une Afrique acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent sur la scène mondiale.

L'Agenda 2063 vise également à autonomiser les femmes et à éliminer toutes formes de discrimination liée au sexe : « Ce n'est qu'une Afrique à droits égaux qui pourra développer son plein potentiel »<sup>4</sup>.

Au niveau de l'UE, le partenariat formalisé UE-Afrique né suite au premier sommet Afrique-UE en 2000 et la stratégie commune Afrique-UE de 2007 forment le cadre des relations entre l'UE et l'Afrique, mis en œuvre par des plans d'action concrets et des feuilles de route. Sur la base de la première feuille de route commune pour les années 2014-2017, le cinquième sommet UE-Afrique en novembre 2017 à Abidjan<sup>5</sup> a défini quatre domaines d'intervention suivants :

- I. Investir dans les personnes – éducation, sciences, technologies et développement des capacités
- II. Renforcer la résilience, la paix et la sécurité, bonne gouvernance
- III. Mobilité et migration
- IV. Investir dans la transformation structurelle et durable de l'Afrique

L'accord qui suivra l'accord de Cotonou entre l'UE et les pays ACP, actuellement en cours de négociation (ratification prévue en 2021), voit six priorités stratégiques dans la partie dédiée à l'Afrique<sup>6</sup>. Dans le cadre du prochain sommet UE-Afrique 2020, une nouvelle stratégie africaine sera adoptée dont les priorités ne sont pas encore définies, mais qui s'orienteront vraisemblablement sur des thématiques similaires.<sup>7</sup>

La proposition d'une nouvelle alliance entre l'Afrique et l'Europe, introduite par le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker en septembre 2018, souligne notamment l'importance des investissements, l'amélioration du climat économique ainsi que le renforcement des échanges entre les continents afin de pouvoir créer ensemble des emplois pour la population africaine (pour les jeunes en particulier) par le biais de mesures professionnelles et de formation, ainsi que des perspectives sur place.

La région du Sahel se trouve au centre de l'attention européenne et internationale en raison des défis importants en termes de politiques de sécurité et de développement. En 2011, l'UE a développé la

---

<sup>4</sup> Agenda 2063 : <https://au.int/fr/agenda2063/aspirations>

<sup>5</sup> [https://www.consilium.europa.eu/media/31991/33454-pr-final\\_declaration\\_au\\_eu\\_summit.pdf](https://www.consilium.europa.eu/media/31991/33454-pr-final_declaration_au_eu_summit.pdf)

<sup>6</sup> Les priorités stratégiques proposées par l'Union européenne pour le partenariat UE-Afrique dans le cadre des négociations pour les accords ACP (post-accord Cotonou) sont : 1) assurer la paix et la stabilité, 2) gérer la migration et la mobilité, 3) consolider la démocratie et la bonne gouvernance, 4) ouvrir des opportunités économiques, 5) atteindre des standards dans le domaine du développement humain, 6) combattre le changement climatique

<sup>7</sup> Voir la communication conjointe de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure de 02/2020

stratégie complète pour la sécurité et le développement du Sahel ; la France et l'Allemagne ont fondé l'Alliance pour le Sahel en 2017 afin de promouvoir la coopération des principaux partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux des États du Sahel en vue de les sortir de la crise sécuritaire.

## 2.2. Approche, principes et acteurs autrichiens

Pour la planification et la mise en œuvre des projets et programmes régionaux en Afrique subsaharienne, les principes suivants sont essentiels aux yeux de l'OEZA :

- Les 4 principes de coopération efficace (appropriation, orientation sur les résultats, partenariat, transparence et responsabilité)
- L'égalité des sexes en tant que point de départ important pour la promotion du développement
- Le développement des capacités pour renforcer les principes démocratiques, les droits de l'homme et la bonne gouvernance
- La promotion de la paix, de la sécurité humaine et de la résilience (« fondée sur les droits de l'homme » et « tenant compte des conflits et de la dimension de genre ») en portant une attention particulière à la prévention des conflits et soutien à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies et des résolutions ultérieures<sup>8</sup>
- Investissements durables et création d'emplois
- Mettre l'accent sur les plus démunis au sein des sociétés afin d'intercepter les inégalités et de ne laisser personne pour compte (principe d'ODD « Leave no one behind »)
- Mesures de développement des capacités et appui institutionnel en termes de questions du changement climatique/de l'adaptation au changement climatique et de gestion des ressources

Dans le cadre de chacun de ces domaines thématiques, la situation des femmes et des jeunes filles est abordée explicitement. L'OEZA a défini des exigences minimales en termes d'autonomisation des femmes<sup>9</sup> qui doivent être prises en compte lors de la promotion d'initiatives d'éducation en matière de planification familiale et de droits reproductifs des femmes ainsi que lors de la résolution de conflits, de la consolidation et du maintien de la paix. L'OEZA promeut l'égalité entre les sexes, la lutte contre la mutilation génitale et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles (conformément au marqueur genre du CAD de l'OCDE 1+2<sup>10</sup>).

En outre, le GAP, plan d'action sur l'égalité des sexes 2016-2020 de l'UE et les plans ultérieurs prévus seront intégrés dans tous les domaines thématiques de la stratégie.

L'Autriche peut augmenter son efficacité et sa visibilité en intégrant les différents acteurs (autrichiens) dans la mise en œuvre des objectifs de cette stratégie. Dans l'intérêt de la cohérence des politiques et d'une approche pangouvernementale ainsi que de l'ambition de ne « *laisser personne pour compte* » de l'Agenda 2030, il est essentiel d'intégrer tous les acteurs et partenaires d'OEZA, publics et non gouvernementaux, dans les activités des institutions locales en Afrique subsaharienne.

Pour l'OEZA, cette stratégie veut illustrer les activités en Afrique subsaharienne allant au-delà de l'engagement bilatéral dans le cadre des stratégies pour les 4 pays prioritaires en Afrique. Elle définit des **priorités transnationales, transfrontalières et régionales**. Dans le cadre de cette stratégie, les partenaires principaux de l'OEZA sont ainsi les organisations et institutions régionales, les réseaux de la société civile, les organisations régionales africaines<sup>11</sup> et, au niveau continental, l'Union africaine (voir les explications au chapitre 4).

Les ambassades autrichiennes et bureaux de coordination de la coopération au développement établissent des synergies (également en tenant compte des stratégies pays d'OEZA), veillent à assurer la plus grande cohérence possible dans un souci de développement durable et inclusif et contribuent à la mise en réseau par le biais d'échanges avec les partenaires locaux.

---

8 En particulier les résolutions 1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122, 2467 du Conseil de sécurité des Nations unies

9 [https://www.entwicklung.at/fileadmin/user\\_upload/Dokumente/Publikationen/Leitlinien/Englisch/PD\\_Gender\\_2017\\_EN.pdf](https://www.entwicklung.at/fileadmin/user_upload/Dokumente/Publikationen/Leitlinien/Englisch/PD_Gender_2017_EN.pdf), page 12

10 [www.oecd.org/dac/gender-development/Handbook-OECD-DAC-Gender-Equality-Policy-Marker.pdf](http://www.oecd.org/dac/gender-development/Handbook-OECD-DAC-Gender-Equality-Policy-Marker.pdf)

11 Notamment : la CEDEAO, basée au Nigeria, 15 États membres, 320 millions d'habitants ; l'EAC, basée en Tanzanie, 6 États membres, 190 millions d'habitants ; l'IGAD, basée au Djibouti, 8 États membres, 230 millions d'habitants ; la CDAA, basée au Botswana, 16 États membres, 300 millions d'habitants

### 3. Domaines prioritaires et objectifs de l'engagement

Lors du cinquième sommet UE-Afrique en novembre 2017 à Abidjan, quatre domaines d'intervention prioritaires ont été définis pour la coopération au cours des prochaines années, voir chapitre 2.1. Le (sixième) sommet UE-Afrique prévu pour 2020 s'orientera certainement également sur des thématiques similaires.<sup>12</sup>

L'OEZA concentre sa coopération régionale/thématique avec l'Afrique subsaharienne dans les domaines suivants :

#### Domaine I : Investir dans les personnes – éducation, sciences, technologies et développement des capacités

Dans le domaine des **sciences et de la recherche**, l'OEZA se concentrera sur l'ouverture d'accès aux jeunes, en particulier aux femmes et aux jeunes filles, à la recherche et aux sciences ainsi qu'aux formations professionnelles et soutient le dialogue entre les institutions et le développement institutionnel des capacités dans le domaine de la science et de la recherche.

Dans le domaine de la **formation professionnelle**, des interventions orientées sur les besoins immédiats comme structurels seront poursuivies et harmonisées (y compris les besoins et perspectives du secteur privé).

#### Domaine II : Renforcer la résilience, la paix et la sécurité, bonne gouvernance

La coopération régionale et multilatérale dans toutes les phases du cycle de conflit contribue à la **paix et à la sécurité humaine**. Il est particulièrement important de mettre en place le nexus entre l'aide humanitaire, l'aide au développement et la promotion de la paix.

Une **gestion intégrée des ressources en eau** permet de promouvoir le rapport entre les espaces spatiaux et sectoriels tels que la sécurité alimentaire/agriculture, le commerce et l'industrie, la santé, la protection de l'environnement et du climat ainsi que la justice sociale. La gestion intégrée des ressources en eau est également un aspect de la lutte contre le changement climatique et contribue ainsi à une prévention efficace des catastrophes et à la résilience en minimisant en amont les conséquences négatives des catastrophes pour l'État, les personnes et l'économie.

#### Domaine III : Mobilité et migration

L'OEZA aspire à fournir une aide sur place afin de **combattre la pauvreté et les causes structurelles** de l'exode et des migrations irrégulières. L'objectif est d'augmenter l'autonomie économique des femmes, en particulier dans les zones rurales, de prévenir les violences liées au sexe et de garantir un soutien complet des survivants/victimes de violence liée au sexe. Il est également important de soutenir les mesures qui permettent d'établir le **nexus Aide humanitaire – Développement**.

#### Domaine IV : Investir dans la transformation structurelle et durable de l'Afrique

L'OEZA appuie la création et le maintien de **conditions-cadres** telles que la sécurité juridique le développement des capacités au sein des institutions structurelles, nationales comme décentralisées, et **les investissements dans l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique**. Des instruments visant à créer des synergies avec l'économie et les banques de développement autrichiennes (pour une approche pangouvernementale) sont en cours de développement.

### 4. Priorités thématiques de la Coopération Autrichienne

Les acteurs d'OEZA, de l'ADA et du BMEIA, concentrent leur **coopération régionale** sur le soutien d'activités au sein de deux champs thématiques développés sur la base des priorités du partenariat UE-UA décrits dans les chapitres 2.1 et 3 :

- **Paix et sécurité humaine**
- **Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) transfrontalière**

---

<sup>12</sup> Voir la communication conjointe de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure de 02/2020



L'accent est mis sur le renforcement de la coopération régionale en soutenant les institutions, initiatives d'acteurs régionaux, publics, privés et de la société civile<sup>13</sup> au niveau de l'Union africaine et de ses organisations régionales en Afrique de l'Ouest/Sahel, Afrique de l'Est/Corne de l'Afrique et Afrique australe. Il convient de créer, autant que possible, des synergies avec les programmes de coopération bilatérale avec les 4 pays concernés, notamment le Burkina Faso, l'Éthiopie, l'Ouganda et le Mozambique.

Afin d'assurer un engagement pertinent et efficace, différentes approches et instruments sont utilisés en consultation avec des organisations régionales, l'Union africaine et les partenaires nationaux correspondants, y compris la société civile et le secteur privé.

## 4.1. Afrique, Afrique subsaharienne en particulier

### Partenaires :

L'UA, en tant qu'organisation interrégionale africaine, est le partenaire principal de l'UE et de l'Autriche. Des partenaires spécifiques sont : AMCOW, le Conseil des ministres africains chargés de l'eau, l'unité consacrée au genre de l'UA ainsi que le Conseil de paix et sécurité de l'UA.

### Objectifs de l'OEZA :

- Soutien de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA)
- Mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies 1325 et des résolutions ultérieures<sup>14</sup> ainsi que développement et mise en œuvre de politiques de PEAS
- Soutien des activités régionales et panafricaines dans le domaine de la gestion durable et inclusive des ressources en eau, en particulier de la Facilité africaine pour l'eau et dans le domaine de la coopération scientifique et institutionnelle dans la gestion des écosystèmes aquatiques en Afrique orientale
- Participation active au dialogue politique entre l'UA et l'UE au sujet d'initiatives africaines, en particulier dans les priorités thématiques et tenant compte des mesures de promotion de l'égalité entre les sexes

## 4.2. Afrique de l'Ouest et Sahel

### Partenaires :

En Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, l'OEZA soutient en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) mais également des organisations régionales interétatiques et des organisations de la société civile contribuant à l'avancement des objectifs de la CEDEAO.<sup>15</sup>

### Objectifs de l'OEZA :

- Renforcer les capacités de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le domaine de la prévention des conflits et de la promotion de la paix, en particulier pour l'alerte et la réaction précoces à des conflits et crises locaux et transfrontaliers
- Savoir-faire dans le domaine de la gestion des crises civiles sensibles au genre, du développement et de la mise en œuvre de politiques de PEAS et de la coopération civile-militaire, incluant l'engagement d'acteurs de la société civile et tenant compte du nexus entre l'aide humanitaire, la coopération au développement et la promotion/le maintien de la paix en tant qu'éléments des réformes du secteur de la sécurité et de la protection civile
- Soutien au développement des capacités dans le domaine de la gestion des conflits, négociations de paix, accompagnement des processus électoraux, politiques de PEAS, égalité entre les sexes et mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies et des résolutions ultérieures. L'intérêt de l'OEZA se porte notamment à la prévention et à l'atténuation des conflits liés souvent aux ressources, aux chances de vie et aux droits de propriété et d'utilisation traditionnels, mais qui sont également influencés par les facteurs mondiaux (par ex. criminalité et trafic d'armes organisés transnationaux, propagation d'un extrémisme violent,

<sup>13</sup> Par ex. la Spotlight Initiative de l'UE et des Nations unies visant à éliminer la violence contre les femmes et les jeunes filles

<sup>14</sup> En particulier les résolutions 1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122, 2467 du Conseil de sécurité des Nations unies

<sup>15</sup> Dans la région du Sahel, l'OEZA soutient également le maintien de la paix en coopération avec le BMLV et dans le cadre de l'alliance UE-G5 (Niger, Mali, Burkina Faso, Tchad, Mauritanie)

changement climatique, migration, relations commerciales inégales, exploitation internationale des ressources, etc.)

- Développement des connaissances et des expériences ainsi qu'un échange régional entre les États d'Afrique de l'Ouest dans le domaine de la résilience, de la sécurité alimentaire et de la gestion intégrée transfrontalière des ressources en eau, développement des capacités et renforcement des structures institutionnelles pertinentes, en se concentrant sur les initiatives transfrontalières et régionales pour renforcer la résilience envers les effets du changement climatique sur les bassins hydrographiques.

### 4.3. Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique

#### Partenaires :

En Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, l'OEZA travaille en particulier avec l'organisation régionale IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement, basée au Djibouti) et la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC, basée en Tanzanie). Avec le soutien de la stratégie de paix et de sécurité de l'IGAD, l'OEZA contribue au renforcement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) continentale.

#### Objectifs de l'OEZA :

- Renforcement des institutions d'Afrique de l'Est responsables et favorables à l'égalité entre les sexes dans le domaine de la prévention des conflits et de la résilience dans un contexte de conjonctions fréquentes entre pénuries de ressources dans le système du droit de propriété et d'utilisation avec des facteurs externes tels que la criminalité organisée transnationale, la propagation d'extrémisme violent, le changement climatique, la migration, etc.
- Soutien des mécanismes de réaction aux alertes précoces pour prévenir et atténuer les conflits et/ou leur transformation
- Capacités renforcées de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), des institutions des États membres ainsi que de la société civile dans les domaines de la gestion des conflits favorable à l'égalité entre les sexes s'appuyant sur les droits de l'homme et de la promotion de la paix. Développement et mise en œuvre de politiques de PEAS et gestion des ressources en eau résiliente et transfrontalière
- Développement des connaissances et des expériences ainsi que d'un échange régional dans le domaine de la résilience, de l'intégration de l'égalité entre les sexes et de la gestion de l'eau transfrontalière, renforcement et développement des structures institutionnelles et partenariats pertinents, en mettant l'accent sur les initiatives transfrontalières et régionales pour renforcer la résilience envers les effets du changement climatique sur les bassins hydrographiques

### 4.4. Afrique australe

Le programme triennal de la politique autrichienne de développement 2019-2021 spécifie que l'engagement de l'OEZA dans la région de l'Afrique australe et au Mozambique se concentre sur le nexus eau-énergie-sécurité alimentaire et qu'une **révision de l'engagement autrichien sera réalisée d'ici la fin de l'année 2021**. L'engagement et les activités seront adaptés en fonction de cette décision portant sur l'engagement futur de l'OEZA au Mozambique et en Afrique australe.

#### Partenaires :

Le partenaire de coopération de l'OEZA en Afrique australe est la Communauté de développement d'Afrique australe (CDAA). L'orientation thématique de l'engagement de l'OEZA en Afrique australe est définie dans l'accord de coopération (Mémoire d'Entente) entre l'Autriche et la CDAA signé en octobre 2008. L'OEZA soutient la CDAA en particulier dans le renforcement des structures démocratiques, dans l'établissement de systèmes énergétiques faibles en carbone ainsi que dans la promotion des énergies renouvelables.

#### Objectifs de l'OEZA :

- Institutions régionales efficaces, responsables et inclusives (ODD 16)
- Renforcement de la bonne gouvernance, en particulier dans les domaines des droits fonciers et de la démocratie en renforçant la société civile au niveau de sa fonction de contrôle

- Concrétisation des droits de l'Homme, notamment l'accès égalitaire et inclusif aux ressources (en particulier les droits fonciers pour les femmes) et leur utilisation durable et tenant compte des conflits
- Mise en œuvre des politiques régionales relatives à l'énergie renouvelable (par ex. « Stratégie et Plan d'Action de la CDAA sur l'Energie Renouvelable », REEESAP) en se concentrant sur le passage des énergies fossiles à une alimentation en énergie abordable et durable
- Renforcement des institutions pertinentes, administration, établissement de coopérations

## 5. Suivi et évaluation

L'orientation sur les résultats, la transparence et la responsabilité mutuelle sont des principes essentiels influençant la planification et la mise en œuvre des activités de l'OEZA. Le suivi et l'évaluation s'orientent fondamentalement sur les objectifs et effets visés du gouvernement fédéral<sup>16</sup> et, en ce qui concerne la coopération autrichienne au développement, sur le cadre de résultats présenté dans l'annexe 1.

Le dialogue avec d'autres acteurs autrichiens est un instrument important dans le cadre du suivi et de l'évaluation. Ainsi, les acteurs autrichiens sont exhortés de prendre part à des réunions régulières afin de discuter de l'orientation et de la mise en œuvre de la stratégie régionale, de soulever des questions spécifiques aux divers secteurs et de coordonner les différentes activités. La transmission transparente d'informations, la documentation continue des expériences et la possibilité de prendre part à des processus d'apprentissage conjoints sont des composantes importantes.

A titre complémentaire un système de rapport accompagnant est essentiel. L'ADA assume la responsabilité pour l'établissement du rapport annuel soumis au BMEIA relatif à la mise en œuvre de ses activités dans le cadre de cette stratégie (en particulier en ce qui concerne le chap. 4). Ce rapport se base sur le cadre de résultats présenté dans l'annexe 1/1a.

---

<sup>16</sup> [https://www.oeffentlicherdienst.gv.at/wirkungsorientierte\\_verwaltung/wirkungsziele/index.html](https://www.oeffentlicherdienst.gv.at/wirkungsorientierte_verwaltung/wirkungsziele/index.html)

## Annexe 1 : Matrice de résultats du chapitre 4. Priorités thématiques de l'Afrique, en particulier de l'Afrique subsaharienne, de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique

Objectifs	Indicateurs <sup>17</sup>	Référence stratégique de l'organisation régionale	Objectifs de développement durable
<b>1. Domaine thématique de la paix et de la sécurité humaine</b>			
<p>Renforcement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) continentale dans deux domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structures régionales pour la paix et la sécurité humaine</li> <li>- Participation des femmes aux processus de paix (résolution 1325 et ultérieures du Conseil de sécurité des Nations unies)</li> </ul>	<p>(16.1.2) Décès causés par un conflit par 100 000 habitants en fonction du sexe, de l'âge et de la cause</p> <p><i>Source : Rapport de surveillance ODD des Nations unies</i></p>	<p><u>Agenda 2063 de l'UA :</u>            Objectif 11. Démocratie, bonne gouvernance, droits de l'homme, justice et État de droit            Objectif 13. Paix, sécurité et stabilité            Objectif 17. Égalité entre les sexes à tous les niveaux</p> <p>Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (CPCC)            Politique humanitaire de la CEDEAO            Réseau d'alerte et de réponse précoces de la CEDEAO (ECOWARN)            Stratégie de paix et de sécurité de l'IGAD</p>	<p>(5.5) Assurer la participation entière et effective des femmes et leur égalité de chances pour assumer des rôles de leader à tous les niveaux de la prise de décision dans la vie politique, économique et publique</p> <p>(16.1) Réduire considérablement toutes les formes de violence et la mortalité liée à la violence à tous les niveaux</p> <p><b>(16.6)</b> Établir des institutions performantes, responsables et transparentes à tous les niveaux</p> <p><b>(16.7)</b> Veiller à ce que la prise de décision soit orientée sur les besoins, inclusive, participative et représentative à tous les niveaux</p>
<p>Renforcement des capacités des organisations régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité humaine, en particulier en termes de systèmes d'alerte précoce, de gestion civile des crises, des droits de l'homme, y compris la protection contre l'exploitation et l'abus sexuels et échanges entre les CER et la société civile</p>	<p>Pourcentage des organisations impliquées dans la coopération avec les organisations régionales ayant une perception positive de l'effet des organisations régionales en termes de paix et de sécurité humaine et du dialogue entre les communautés économiques régionales (CER) et les OSC</p> <p><i>Source : Évaluations du projet</i></p>		<p><b>(5.2)</b> Éliminer toutes les formes de violences sexuelles à l'encontre des femmes et des jeunes filles dans le domaine public et privé, y compris le trafic humain et sexuel et toutes les autres formes d'exploitation</p> <p><b>(16.1)</b> Réduire considérablement toutes les formes de violence et la mortalité liée à la violence à tous les niveaux</p> <p><b>(16.6)</b> Établir des institutions performantes, responsables et transparentes à tous les niveaux</p>
<p>Promotion des femmes et de leur participation</p>	<p>(16.7.a)            Nombre/proportion de</p>		<p><b>(5.5)</b> Assurer la participation entière et</p>

<sup>17</sup> Les chiffres indiqués se rapportent aux indicateurs correspondants dans la source mentionnée

effective aux processus de paix, à la médiation et à la reconstruction en soutien à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies et les résolutions ultérieures	femmes impliquées dans des processus de résolution des conflits et prenant ainsi part aux décisions conjointes qui s'en suivent <i>Source : Évaluation FMS des indicateurs d'ODD ; rapports et évaluations du projet</i>		effective des femmes et leur égalité des chances pour assumer des rôles de leader à tous les niveaux de la prise de décision dans la vie politique, économique et publique <b>(16.7)</b> Veiller à ce que la prise de décision soit à tous les niveaux orientée sur les besoins, inclusive, participative et représentative
La société civile contribue activement à la paix et à la sécurité humaine	Nombre/taux de processus de résolution et de prévention des conflits, où les OSC sont formellement impliquées progresse <i>Source : Rapports et évaluations du projet</i>		<b>(16.7)</b> Veiller à ce que la prise de décision soit à tous les niveaux orientée sur les besoins, inclusive, participative et représentative
<b>2. Gestion intégrée des ressources en eau transfrontalière</b>			
Renforcement de la gestion intégrée des ressources en eau transfrontalière en tenant compte des défis du changement climatique et dans une approche de nexus visant à atteindre une utilisation efficace, égalitaire et tenant compte des conflits pour l'eau potable, l'agriculture (sécurité alimentaire) et la production d'énergie	(6.5.3) Nombre de personnes bénéficiant d'une mise en œuvre améliorée de la GIRE par sexe (13.2.2) Nombre de stratégies/plans visant à s'adapter au changement climatique créés et mis en œuvre avec une dimension transfrontalière et en tenant compte du nexus eau-énergie-alimentation (WEF) <i>Source : Évaluation FMS des indicateurs d'ODD ; rapports et évaluations du projet</i>	<b>Agenda 2063 de l'UA :</b> Objectif 7. Systèmes économiques et communautés verts, durables et résistants au climat Objectif 8. Une Afrique unie (intégration régionale) Objectif 12. Institutions performantes et leadership transformateur Objectif 17. Égalité entre les sexes à tous les niveaux  Vision africaine de l'eau 2025 Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) EAC « environnement et ressources naturelles » Initiative de l'IGAD sur la résilience à la sécheresse et sa durabilité (IDRSI) Directives pour le développement de l'infrastructure hydraulique du Centre de Coordination des Ressources en Eau de	<b>(6.5)</b> D'ici 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau, si nécessaire également à travers une coopération transfrontalière <b>(6.6)</b> D'ici 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, dont les montagnes, forêts, zones humides, rivières, aquifères et lacs <b>(13.2)</b> Intégrer des mesures de protection du climat dans les politiques, stratégies et planifications nationales et régionales <b>(13.b)</b> Promouvoir des mécanismes de développement des capacités de planification et de gestion dans le domaine du changement climatique dans les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement, entre autres avec une orientation prononcée sur les femmes, les jeunes et les groupes locaux et marginalisés
Renforcement des institutions et mécanismes régionaux pour une gestion	(6.5.2) Proportion des dispositions opérationnelles dans le		<b>(6.5)</b> D'ici 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en

<p> durable intégrée des ressources transfrontalières en eau, en tenant compte de la société civile et du secteur privé, également en ce qui concerne la prévention des conflits</p>	<p> bassin hydrographique transfrontalier pour la GIRE auxquelles des organisations de la société civile et/ou du secteur privé prennent part <i>Source : Évaluation FMS des indicateurs d'ODD ; rapports et évaluations du projet</i></p>	<p> la CEDEAO (CCRE) Principes directeurs pour les institutions/organismes de gestion transfrontalière des ressources en eau</p>	<p> eau, si nécessaire également à travers une coopération transfrontalière <b>(6.6)</b> D'ici 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, dont les montagnes, forêts, zones humides, rivières, aquifères et lacs</p>
<p> Renforcement du rôle effectif des femmes dans la GIRE à tous les niveaux, en particulier au niveau des instances de direction</p>	<p> (16.7.a) Nombre de femmes prenant part aux processus de planification, de budgétisation et de décision en rapport avec la GIRE transfrontalière <i>Source : Évaluation FMS des indicateurs d'ODD</i></p>		<p> <b>(5.5)</b> Assurer la participation entière et effective des femmes et leur égalité des chances pour assumer des rôles de leader à tous les niveaux de la prise de décision dans la vie politique, économique et publique <b>(16.7)</b> Veiller à ce que la prise de décision soit orientée sur les besoins, inclusive, participative et représentative à tous les niveaux</p>
<p> Création des conditions requises pour les investissements verts dans l'infrastructure hydraulique durable et la gestion des ressources en eau pour augmenter la sécurité de l'approvisionnement en eau et la prévention des crues</p>	<p> (13.1.2) Nombre de stratégies/plans intégrés pour réduire le risque de catastrophes (au niveau national, régional ou local)  (6.1.1) Proportion de la population utilisant des systèmes d'approvisionnement en eau gérés de manière sûre  (6.2.1) Proportion de la population utilisant des services de gestion des eaux usées gérés de manière sûre  (6.3.3) Volume d'eaux usées/de boues fécales traitées de manière sûre (m3) <i>Source : Rapport de surveillance ODD des Nations unies ; évaluation FMS des indicateurs d'ODD</i></p>		<p> <b>(6.1)</b> D'ici 2030, permettre l'accès général et équitable à une eau potable sûre et abordable pour tous  <b>(6.2)</b> D'ici 2030, permettre l'accès à l'assainissement et à l'hygiène proportionnés et équitables pour tous et mettre fin à la défécation en plein air sans élimination quelconque, en prêtant une attention particulière aux besoins des femmes et des jeunes filles et des personnes dans des situations précaires  <b>(13.1)</b> Renforcer la résilience et l'adaptabilité face aux risques liés au climat et aux catastrophes naturelles dans tous les pays</p>
<p> Renforcer la coopération et la recherche scientifique régionales dans le contexte du changement climatique, entre autres dans les domaines de la protection contre les crues</p>	<p> Nombre de partenariats et institutions subventionnés (nord-sud et sud-sud, ainsi que coopérations scientifiques et de recherche triangulaires</p>		<p> <b>(6.5)</b> D'ici 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau, si nécessaire également à travers une coopération transfrontalière</p>

et des écosystèmes aquatiques	mettant l'accent sur le changement climatique/la GIRE/les écosystèmes aquatiques) <i>Source : Statistiques APD OEZA</i>		<b>(6.6)</b> D'ici 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, dont les montagnes, forêts, zones humides, rivières, aquifères et lacs <b>(13.2)</b> Intégrer des mesures de protection du climat dans les politiques, stratégies et planifications nationales <b>(15.1)</b> D'ici 2020, assurer le maintien, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et d'eau douce continentale et de leurs prestations, en particulier des forêts, zones humides, montagnes et régions arides
<b>3. Suivi des programmes et processus d'évaluation<sup>18</sup></b>			
Les acteurs autrichiens participent aux réunions régulières afin de discuter de l'orientation et de la mise en œuvre de la stratégie régionale, de soulever des questions spécifiques aux domaines d'intervention et de coordonner les différentes activités.	Réunions de dialogue entre l'OEZA, l'UA et les CER  Dialogue annuel entre le BMEIA/l'ADA, par ex. à la suite aux journées régionales de la conférence des ambassadeurs  Dialogues réguliers (annuels) entre les acteurs dans le cadre de réunions interministérielles élargies		<b>(17.14)</b> Améliorer la cohérence des politiques au profit du développement durable <b>(17.16)</b> Développer le partenariat mondial pour le développement durable, complété par des partenariats entre plusieurs acteurs pour mobiliser et échanger des connaissances, expertises, technologies et ressources financières afin de soutenir la réalisation des objectifs de développement durable dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement <b>(17.17)</b> Soutenir et promouvoir la formation de partenariats publics, publics-privés et de la société civile effectifs et reposant sur les expériences et stratégies de collecte de fonds des partenariats existants
Évaluation à mi-parcours	Rapport final de l'évaluation à mi-parcours		
Communication du rapport	Rapports finaux sur la base de la matrice de résultats		

<sup>18</sup> Concerne également l'Afrique australe

## Annexe 1a : Matrice de résultats pour le chapitre 4. Priorités thématiques pour l'Afrique australe conformément à l'accord<sup>19</sup>, révision prévue<sup>20</sup>

Objectifs	Indicateurs <sup>21</sup>	Référence stratégique de l'organisation régionale	Objectifs de développement durable
<b>1. Bonne gouvernance tenant compte des questions liées au territoire</b>			
Institutions régionales efficaces, responsables et inclusives, tenant compte de la dimension genre en tant que contribution envers l'ODD 16	(16.7.2) Évaluation de la performance de la CDAA par le biais du forum international des partenaires <i>Sources : Rapports du forum</i>	Plan indicatif stratégique pour l'organe de paix et de sécurité (SIPO) de la CDAA	<b>(16.6)</b> Établir des institutions performantes, responsables et transparentes à tous les niveaux <b>(16.7)</b> Veiller à ce que la prise de décision soit orientée sur les besoins, inclusive, participative et représentative à tous les niveaux
Renforcement de la bonne gouvernance, en particulier dans les domaines des droits fonciers et de la démocratie en renforçant la société civile pour sa fonction de contrôle	Nombre de mécanismes initiés/réalisés par ou avec une forte participation des OSC, qui évaluent et contrôlent la gouvernance ou les performances de leur gouvernement <i>Source : Évaluation FMS des indicateurs d'ODD ; rapports et évaluations du projet</i>		<b>(1.4)</b> D'ici 2030, assurer que tous les hommes et les femmes, en particulier les personnes pauvres et faibles, aient les mêmes droits en termes de ressources économiques et d'accès aux services de base, à la propriété foncière et aux droits décisionnels en ce qui concerne le foncier ainsi que toutes les formes de propriété, de succession, de ressources naturelles, de nouvelles technologies appropriées et de prestations financières, y compris le micro-financement <b>(16.7)</b> Veiller à ce que la prise de décision soit orientée sur les besoins, inclusive, participative et représentative à tous les niveaux <b>(5.a)</b> Réaliser des réformes pour donner aux femmes les mêmes droits en termes de ressources

<sup>19</sup> L'accord de coopération (Memorandum of Understanding) entre l'Autriche et la Communauté de développement d'Afrique australe a été signé le 07/10/2008 et oriente l'OEZA sur les domaines *governance with special reference to land issues* (gouvernance, en particulier les questions relatives au territoire) et *infrastructure with thematic focus in renewable energy* (infrastructures avec une orientation thématique sur l'énergie renouvelable).

<sup>20</sup> Révision prévue de l'engagement autrichien conformément au programme triennal 2019-2021 ; suivie par une adaptation correspondante de la matrice de résultats

<sup>21</sup> Les chiffres indiqués se rapportent aux indicateurs correspondants dans la source mentionnée



			<p>économiques et d'accès aux droits fonciers et décisionnels en ce qui concerne le terrain et le sol ainsi que toutes les formes de propriété, de prestations financières, de succession et de ressources naturelles, conformément aux législations nationales</p>
<p>Concrétisation des droits de l'homme, notamment l'accès égalitaire et inclusif aux ressources (en particulier les droits fonciers pour les femmes) et leur utilisation durable et tenant compte des conflits</p>	<p>(1.4.2) Nombre de femmes avec un accès sécurisé au terrain  <i>Source : Rapport de surveillance ODD des Nations unies ; évaluation FMS des indicateurs d'ODD ; rapports et évaluations de projet</i></p>		<p><b>(1.4)</b> D'ici 2030, assurer que tous les hommes et les femmes, en particulier les personnes pauvres et faibles, aient les mêmes droits en termes de ressources économiques et d'accès aux services de base, à la propriété foncière et aux droits décisionnels en ce qui concerne le terrain et le sol ainsi que toutes les formes de propriété, de succession, de ressources naturelles, de nouvelles technologies appropriées et de prestations financières, y compris le micro-financement</p> <p><b>(5.a)</b> Réaliser des réformes pour donner aux femmes les mêmes droits en termes de ressources économiques et d'accès aux droits fonciers et décisionnels en ce qui concerne le terrain et le sol ainsi que toutes les formes de propriété, de prestations financières, de succession et de ressources naturelles, conformément aux législations nationales</p> <p><b>(16.10)</b> Permettre l'accès public aux informations et protéger les libertés fondamentales conformément aux législations nationales et aux accords internationaux</p>

<b>2. Infrastructure mettant l'accent sur l'énergie renouvelable</b>			
Mise en œuvre de politiques régionales relatives à l'énergie renouvelable en se concentrant sur le passage des énergies fossiles à une alimentation en énergie abordable et durable	(7.2.1) Proportion d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale totale <i>Source : Rapport de surveillance ODD des Nations unies ; évaluation FMS des indicateurs d'ODD</i>	Plan d'Action du Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CDAA (REEESAP)	(7.1) D'ici 2030, assurer l'accès général à des prestations énergétiques abordables, fiables et modernes (7.2) D'ici 2030, augmenter considérablement la proportion d'énergie renouvelable dans le mix énergétique mondial (7.a) D'ici 2030, renforcer la coopération internationale afin de faciliter l'accès à la recherche et à la technologie dans le domaine de l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique ainsi que les technologies avancées et propres pour les combustibles fossiles et promouvoir les investissements dans l'infrastructure énergétique et les technologies énergétiques propres
Coopération et investissements régionaux dans les énergies durables et l'efficacité énergétique en collaboration avec la population locale et en tenant compte des conflits existants liés à leur utilisation	Conférences régionales, ateliers, séminaires et investissements dans le cadre de projets en rapport avec les ODD 7.2. et 7.3. <i>Source : Évaluation FMS des indicateurs d'ODD ; rapports et évaluations du projet</i>		(7.1) D'ici 2030, assurer l'accès général à des prestations énergétiques abordables, fiables et modernes (7.2) D'ici 2030, augmenter considérablement la proportion d'énergie renouvelable dans le mix énergétique régional (7.3) D'ici 2030, doubler le taux de progression mondial d'efficacité énergétique
Promouvoir des solutions énergétiques durables et l'efficacité énergétique pour un développement économique et social durable sur le plan écologique	(7.3.2) Proportion des économies en énergie réalisées – réparties en fonction des critères suivants : ménages, population et organismes privés et publics (7.3.1) Intensité énergétique mesurée		(7.2) D'ici 2030, augmenter considérablement la proportion d'énergie renouvelable dans le mix énergétique régional (7.3) D'ici 2030, doubler le taux de progression mondial d'efficacité énergétique

	<p>sur la base de l'énergie primaire et du PIB  <i>Source : Rapport de surveillance ODD des Nations unies ; évaluation FMS des indicateurs d'ODD</i></p>		
<p>Accès à une énergie abordable, fiable et durable pour tous les groupes de la population</p>	<p>(7.1.1) Proportion de la population ayant accès à l'électricité  <i>Source : Rapport de surveillance ODD des Nations unies ; évaluation FMS des indicateurs d'ODD</i></p>		<p><b>(7.1)</b> D'ici 2030, assurer l'accès général à des prestations énergétiques abordables, fiables et modernes  <b>(7.2)</b> D'ici 2030, augmenter considérablement la proportion d'énergie renouvelable dans le mix énergétique régional</p>